



MERVILLE

ACTUALITÉS

N° 42 AVRIL 99

AGENDA
DU MOIS

9 AVRIL
20H INFO DROGUE

- 10 AVRIL
- CARNAVAL DES ECOLES
 - BASKET MERVILLE
/EAUNES à 20h30

17 AVRIL
FOOT 20h30
MERVILLE/RAMONVILLE

24 AVRIL
BASKET MERVILLE /ST LYS
à 20h30

25 AVRIL
BASKET MERVILLE /LE
FOUSSERET à 15h00

Comité de rédaction : Commission Information Mairie de Merville
Dépôt des articles : Mairie avant le 15 du mois (impératif)

PANIQUE SUR LES TROTTOIRS

plus jamais ça !

Bientôt dans les rues de Merville !!!!



Pour éviter ce désagrément la Municipalité de Merville a décidé de s'équiper d'un aspirateur motorisé pour "crottes de chiens". Le choix du matériel qui a été fait par l'équipe municipale devra répondre, nous en sommes sûrs, au souci de propreté de notre village.

Cet aspirateur ressemble à un grosse mobyette : il est semblable à celui que l'on peut voir dans les grandes villes comme Paris et Toulouse : très efficace au nettoyage de nos trottoirs.

Et alors nous pourrions rêver d'un village où il fait bon vivre, où l'on pourrait marcher le nez en l'air à contempler le ciel et à écouter le gazouillis des petits oiseaux.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 1999

1. Convention avec Cité Jardins pour le Clos des Muriers
Adopté à l'unanimité
2. SIVOM Légalisation du transfert des compétences de la commune au SIVOM
Adopté à l'unanimité
3. Désignation de 2 délégués suppléants au SIVOM
Le vote à l'unanimité a désigné Mrs BENTANAX et LLORCA
4. Mise à disposition des services de l'Etat pour une mission de conduite d'étude de la révision du POS
Adopté à l'unanimité
5. Mission de mise à disposition des services de l'Etat pour le schéma directeur d'aménagement communal
Adopté à l'unanimité
6. ZAC de la Patte d'Oie :
* demande DGE *Adopté à l'unanimité*
* Appel d'offre VRD *Adopté à l'unanimité*
7. Jardin public du Bois de BAYLER : demande de subvention pour aires de jeux et aménagement du jardin
Adopté à l'unanimité
8. Avancement du schéma d'aménagement urbain
9. Marché de Maitrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration et la réalisation du silo à boues
Adopté à l'unanimité à la société G3P
10. Signalisation directionnelle
Commande autorisée
11. Questions diverses
 - Plaques de rues

Nouveau service pour le ramassage à domicile des gravats .

Le prix fixé est de 150 F la petite benne

(renseignements à la Mairie)

AVIS

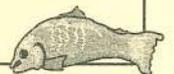
Il est porté à la connaissance des habitants de la commune que des travaux de peinture des pylônes de la ligne électrique 225 KV Léguevin/Lesquive vont être entrepris prochainement.

Nous attirons l'attention des propriétaires de bétail des risques que représenterait pour ce dernier l'ingestion de peinture fraîche.

Bilan des opérations d'Urbanisme en 1998

_ Renseignements d'urbanisme:.....	53 dossiers
_ Certificats d'urbanisme:.....	33 dossiers
_ Déclarations de travaux:.....	29 dossiers
_ Permis de construire:.....	72 dossiers
_ Lotissements (3 à 21 lots.....)	07 dossiers

La période étant propice aux abus, les petits journalistes que nous sommes réclamant un peu de clémence à nos amis à quatre pattes "pollueurs".



ETAT CIVIL

DECES :

- MME AYGAT Francine le 10/03/99, âgée de 76 ans

MARIAGES :

- BARIENTOS Philippe/COMBES Céline : le 13/03/99
- PERUCH Marc/PIRIZ Pascale : le 13/03/99

HISTOIRE DU COUSIN

DANNED! LES HUMAINS SONT INCROYABLES!



NOM CONTENTS DE FAIRE DES INSECTICIDES...



POUR LES MOUSTIQUES...



ILS EN FONT POUR LES HOMMES!



SI!



BOMBE NUCLEAIRE QU'ILS APPELLENT ÇA!



Le « COUSIN » du Petit Journaliste

A suivre

EPANDAGE DES BOUES

Suite

*Décision du Conseil Municipal dans sa séance
du Mardi 9 Mars 1999*

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a une nouvelle fois évoqué le problème de l'épandage des boues des stations d'épuration, notamment celles issues des communes avoisinantes.

Dans le numéro de Janvier, de Merville actualité, la commission Assainissement placée sous la responsabilité de Maurice LLORCA avait attiré l'attention des Mervillois et notamment celle des Agriculteurs sur cette pratique agronomique d'amendement des sols.

A nouveau et suite à divers courriers, en provenance de bureaux d'études, il est très important de rappeler la **position de la commune** qui vient pour la seconde fois de prendre une délibération sur l'épandage des boues sur le territoire agricole de la commune de Merville et sur la responsabilité directe des Agriculteurs, en matière d'épandage.

Le décret du 8 Décembre 1997 ainsi que l'arrêté du 8 Janvier 1998 sur l'utilisation des boues urbaines sont très clair quant à l'utilisation (normes et conditions d'épandage) pour les besoins agronomiques.

Les différents épandages actuellement proposés directement aux agriculteurs de notre commune, même s'ils font l'objet d'une déclaration en Préfecture ne sont en aucune manière soumis à l'accord préalable de la Municipalité (la commune doit simplement donner un avis).

Aucune enquête publique n'est nécessaire, (les épandages proposés sont issus de stations d'épuration de moins de 80000 équivalents :habitants, d'ou absence d'enquête).

La procédure est actuellement très simple:

Après étude de compatibilité (analyse des sols ainsi que des boues) une convention, parfois un contrat est signé entre le producteur de boues, le prestataire réalisant l'épandage ainsi que l'agriculteur exploitant les terrains.

Par la suite et comme cela fut le cas dernièrement (Déclaration Préfectorale au titre de la loi sur l'eau en date du 19 janvier 1999 autorisant l'épandage de boues issues de la station d'épuration de PIBRAC/COLOMIERS sur des terres exploitées par un agriculteur au lieu dit Lancefoc) l'épandage est autorisé.

La réponse est encore plus simple:

L'agriculteur est libre d'accepter ou de refuser, tout en sachant qu'il n'a aucunement besoin de l'avis de la municipalité ni de celle du propriétaire. Il autorise l'épandage sous sa responsabilité et celles des producteurs de boues ainsi que des organismes d'épandage.

C'est pourquoi la Municipalité de Merville vient de prendre une nouvelle délibération afin que les responsabilités de chacun soient bien comprises.

Fac simulé de la délibération sur l'épandage des boues

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que plusieurs infractions ont été commises sur la commune par des entreprises d'épandage de boues.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de MERVILLE a fait le choix de conserver son caractère rural et que sa situation dans la 3ème couronne de Toulouse risque de la désigner comme lieu privilégié d'épandage des boues des stations d'épuration.

Compte tenu des incertitudes sur les conséquences pour la santé publique de la technique d'épandage, et par devoir de précaution, conformément à l'article 37-4 du Code de la Santé Publique, M. le Maire demande au Conseil Municipal de s'opposer à l'épandage des boues sur le territoire communal, autres que les plans d'épandage déjà mis en place.

Le Conseil Municipal met en garde les agriculteurs qui passeraient outre l'opposition du Conseil Municipal, pour la responsabilité personnelle qu'ils engagent face aux incertitudes sur les conséquences environnementales de ce type de traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve M. le Maire dans sa démarche de prévention de la santé publique,
- prévoit d'informer les agriculteurs de Merville de cette décision.

La présente délibération est soumise au visa de M. le Préfet.

RIVAGE

Début des activités.

A partir du Mardi 6 Avril 1999 de 14 à 17 h au siège social de RIVAGE, commence les activités manuelles hebdomadaires (Décoration intérieur, tricot...)

Nous vous attendons afin d'établir ensemble un programme diversifié et correspondant à vos attentes, qui aura pour objet de faire de ces 3 heures un moment d'échange chaleureux et agréable.

Nous avons déjà commencé à Montaignut le lundi de 14 à 17 h (salle polyvalente à coté de la Mairie), une activité abat-jour commence, je vous invite à vous joindre à nous.

Laurence CASTANO
Conseillère ESF

RIVAGE Siège social :

Rue émile Pouvillon Presbytère 31330
MERVILLE

Tél. : 05.62.13.40.94

CIVISME A L'ECOLE

C'est le mardi 9 mars 1999 que les enfants du CM2 de l'école primaire de Merville ont accueilli dans leur classe la B.P.D.J de Colomiers . Cette Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile existe depuis près d'un an et a pour but non pas la répression, mais la prévention, comme son nom l'indique.

Ce jour-là, cette section de la Gendarmerie, représentée par les gendarmes LOPEZ et DESCOUINS, est venue expliquer aux enfants ce qu'étaient les incivilités. Après leur avoir défini ce qu'était une loi, et expliqué qu'un citoyen a des droits mais aussi des devoirs, ils ont abordé le thème des incivilités et de la violence. C'était un débat interactif, entre enfants et représentants de l'ordre. Les enfants ont posé des questions pertinentes auxquelles les gendarmes ont répondu par illustrations ou par exemples vécus. Les jeunes écoliers ont appris ce que la devise LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, signifiait. Ils ont aussi été initiés quant aux comportements à adopter face à la violence, au racket. La COMMUNICATION reste la meilleure des parades face à ces problèmes. Ils ont rappelé que le N° vert 119, d'Enfance Maltraitée, et le N° de la B.P.D.J. 05 61 78 18 25 étaient à leur disposition et à la disposition de tout le monde, en cas de besoins.

La classe de Mme DELANNOY a reçu en « récompense » un diplôme de civisme remis par la B.P.D.J., à la fin du débat. L'institutrice, Mme DELANNOY et le directeur, M. LACARRERE, satisfaits de cette prestation, sont prêts à réitérer l'expérience à l'avenir, toujours dans le souci d'éduquer les enfants à devenir des citoyens respectueux des règles.

NUISANCES



es beaux jours arrivent !!

Il est bon de vous rappeler qu'il est interdit de faire brûler des déchets verts en enfumants les voisins . Des bennes sont mises à disposition gratuitement , il suffit de les demander à la Mairie.

La collecte sélective par apport volontaire :

une montée en puissance irréversible.

Face à la masse grandissante des déchets ménagers de toute nature et à la complexité de leur élimination, de plus en plus d'élus et de citoyens sont conscients que la collecte sélective est la solution d'avenir.



En effet, parallèlement au renouvellement des parcs de conteneurs à ordures ménagères, on constate une très forte accélération des mises en place de collectes sélectives, que ce soit en porte à porte ou par apport volontaire. Initiée depuis plus de 20 ans avec le verre, élargie depuis à de nombreux autres matériaux, qu'en est-il aujourd'hui de la collecte sélective en apport volontaire dans ce schéma général ?

Le contenu de nos poubelles a considérablement évolué en quelques décennies. Aujourd'hui, les emballages (cartons, bouteilles, boîtes de conserve...) représentent la moitié du volume et plus du tiers en poids de nos ordures ménagères. Que faire de ces millions de tonnes de déchets faiblement pollués qui peuvent être revalorisables ? Les trier et les recycler, bien sûr. Désormais, 23 millions de Français trient leurs cartons, leurs boîtes de conserve en métal, leurs bouteilles en verre, leurs emballages en plastique et les déposent dans les bacs prévus à cet effet à leur domicile, ou les apportent aux points-propreté mis en place par leur commune. Une irréversible montée en puissance des différents moyens de collecte sélective appuyés par d'intenses efforts de communication vers les administrés. La collecte sélective par apport volontaire consiste à apporter ses déchets ménagers préalablement triés en un point de collecte situé hors du domicile. Acte citoyen par excellence, c'est aussi un système contraignant pour l'administré : proximité du point de collecte, modalités de stockage et transport des matériaux freinent encore les volontés de chacun. Et pourtant, l'exemple du verre prouve que ce type de collecte possède un réel potentiel de développement, tant écologique qu'économique.

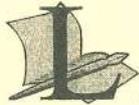
Collecte sélective, quelques chiffres clés :

Chaque habitant produit en moyenne annuelle 400 kg d'ordures ménagères dont :

• papiers cartons :	25 %	• matières plastiques :	10 %
• déchets fermentescibles :	20 %	• métaux :	4 %
• verre :	11 %	• autres composants :	9 %
• éléments fins :	19 %		

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MERVILLE

Le CARNAVAL aura lieu le 10 AVRIL.



Le départ sera donné sur le parking des écoles à 15h30.

VENEZ NOMBREUX découvrir les CHARS confectionnés par les associations du village, applaudir la FANFARE et les MAJORETTES de Merville, apprécier la troupe d'animation de rue et le groupe musical ainsi que la démonstration de ROLLERS par l'école de rollers de Colomiers.

Le défilé et les démonstrations seront animés par le célèbre animateur GABY.

Le CONCOURS DE DEGUISEMENT permettra de récompenser les plus petits et les plus inventifs des adultes.

Le ROI CARNAVAL, confectionné avec beaucoup de soins par les enfants de l'école maternelle, sera JUGE et EXECUTE sur la PLACE DE LA REPUBLIQUE.

Confettis, boissons, crêpes, chouquettes et grillades seront vendus tout au long de l'après-midi.

Une sangria, offerte par la municipalité, sera servie pour clôturer cette après-midi de fête.

Petits et grands à vos déguisements !

RECETTE DE NOS GRANDS MERES à repas convivial , recette familiale

RECETTE N ° 18

GATEAU DE PAQUES AU NOUGAT

INGREDIENTS :

Un biscuit de Savoie

2 rondelles de meringue

200gr de nougat

400gr de chantilly

préparation : 20mn pour 6 personnes

REALISATION :

Découpez un biscuit de Savoie en deux dans le sens de l'épaisseur.

Les rondelles de meringue se trouvent chez votre boulanger

Ecrasez le nougat et mélangez à la chantilly

Disposez une rondelle de meringue sur une tranche de biscuit

Étalez une couche de mélange nougat /chantilly sur une couche de biscuit

Couvrez le dessus et les bords de nougat

Laissez un peu au frais avant de servir

Bon appétit

FOOTBALL CLUB MERVILLOIS

Samedi 21 mars l'équipe 1 ère a fait match nul à domicile contre St Alban . Très bon match physique et correct.

Grâce à leur ténacité et leur courage, l'équipe fanion confirme sa bonne forme en étant invaincue depuis le 14 février, dont 2 victoires à l'extérieur, Toulouse st Jo et Castelnau ! qui leur permettent de monter au classement. Nous leur souhaitons de continuer sur cette bonne lancée et d'être aussi motivés pour les rencontres à venir.

Bon résultat également de l'équipe 2 qui a fait match nul à domicile contre St Hilaire. Malgré une poule difficile grâce à leur bonne volonté et leur travail sérieux, nos joueurs arrivent à rivaliser avec leurs adversaires. Très bon résultat en coupe, ils sont toujours qualifiés après leur victoire contre les Pradettes.

Résultats satisfaisants pour les équipes en entente. 2 équipes sont en coupe du monde 99 du midi.

Moins de 13 ans avec les couleurs de la Jamaïque

Moins de 15 ans avec les couleurs de Bulgarie

Félicitations à un de nos joueurs qui cette année s'est lancé dans le corps des jeunes arbitres et qui rejoint le groupe d'arbitres déjà existant dans notre club. Après Alexandre DA SILVA qui exerce déjà avec talent depuis quelques années, voici Lionel ARMAING qui s'est classé 1^{er} du secteur et 5^{eme} du général. Bravo à lui et bienvenue à tous ceux qui voudront se joindre à ces 2 jeunes.



Dès aujourd'hui nous invitons les Mervillois à retenir la date de notre tournoi annuel qui se déroulera comme chaque année le jeudi de l'Ascension dans les catégories poussins, benjamins et moins de 13

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET F.N.A.C.A. DE MERVILLE

Le 13 février le tout nouveau comité F.N.A.C.A. de Merville s'est joint à celui du département pour honorer de leur présence la 19eme nuit F.N.A.C.A. .

De nombreux adhérents ont répondu favorablement et une table complète a été réalisé de mervilloises et mervillois.

A notre arrivée, un accueil chaleureux nous attendait dans une superbe salle magnifiquement décorée. Une foule de personnes à la mine réjouie et joyeuse attendait le début des festivités.

Surprise ! la table destinée à Merville avait une place de choix, face à l'orchestre. Mais la surprise de tous n'était pas terminée. Lorsque, notre président départemental, monsieur Guy Darmainin, à la fin de son allocution félicita le comité de Merville pour sa spectaculaire et rapide formation et du travail accompli et sérieux de chacun. Devant ces 1200 convives, je percevais la joie sur les visages de tous les mervillois qui venaient d'être récompensés verbalement mais très officiellement. Puis place aux choses sérieuses : le traiteur « Bénac et fils » , le défilé des serveuses et serveurs à la présentation parfaite nous faisaient déjà croire à des agapes exceptionnelles. Les mets superbement servis, étaient entrecoupés par la musique de l'orchestre « Guy Lodetti ». Dans une superbe ambiance musette ces musiciens de qualité ont su nous faire entrer dans un tourbillon de danse.

Du tango au rock, tous ces « fétards » qui étaient venus chercher un moment de détente , de bien vivre, de bonheur, sont repartis heureux en se promettant de revenir l'an prochain.

VOYAGE POUR LA COTE VERMEILLE ET SES ENVIRONS

Quelques places sont encore disponibles pour le voyage organisé par l'Amicale des anciens combattants et FNACA de Merville du 13,14 et 15 mai 1999

**Inscriptions et renseignements
Quincaillerie André SIMON
05 61 85 00 78**

NOUS SOMMES TOUS DES BUVEURS D'AIR.

*Pour améliorer la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées,
donnez votre avis sur le PRQA !*

Nous sommes tous des « buveurs d'air » et nous avons tous un rôle à jouer pour améliorer la qualité de l'air. Au quotidien, nous pouvons agir pour limiter les rejets dans l'atmosphère, protéger notre santé et celle de nos proches, mais nous devons aussi nous impliquer dans l'élaboration des mesures qui seront prises par nos autorités régionales et locales. Aujourd'hui, le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) est mis en consultation auprès du public. C'est le moment de vous informer et de donner votre avis.

Il vous suffit de vous rendre dans les préfectures, sous-préfectures et mairies des villes de Midi-Pyrénées de plus de 5000 habitants et de toutes les communes appartenant à une agglomération de plus de 5000 habitants. Dans tous ces lieux, le projet complet du PRQA est mis à votre disposition et un registre est ouvert pour que vous puissiez inscrire vos observations sur le projet. Vous pouvez formuler des remarques, poser des questions. Après la prise en compte des avis exprimés, le Préfet de Région rédigera le PRQA définitif.

**Du
15 mars
au 15 mai
1999**

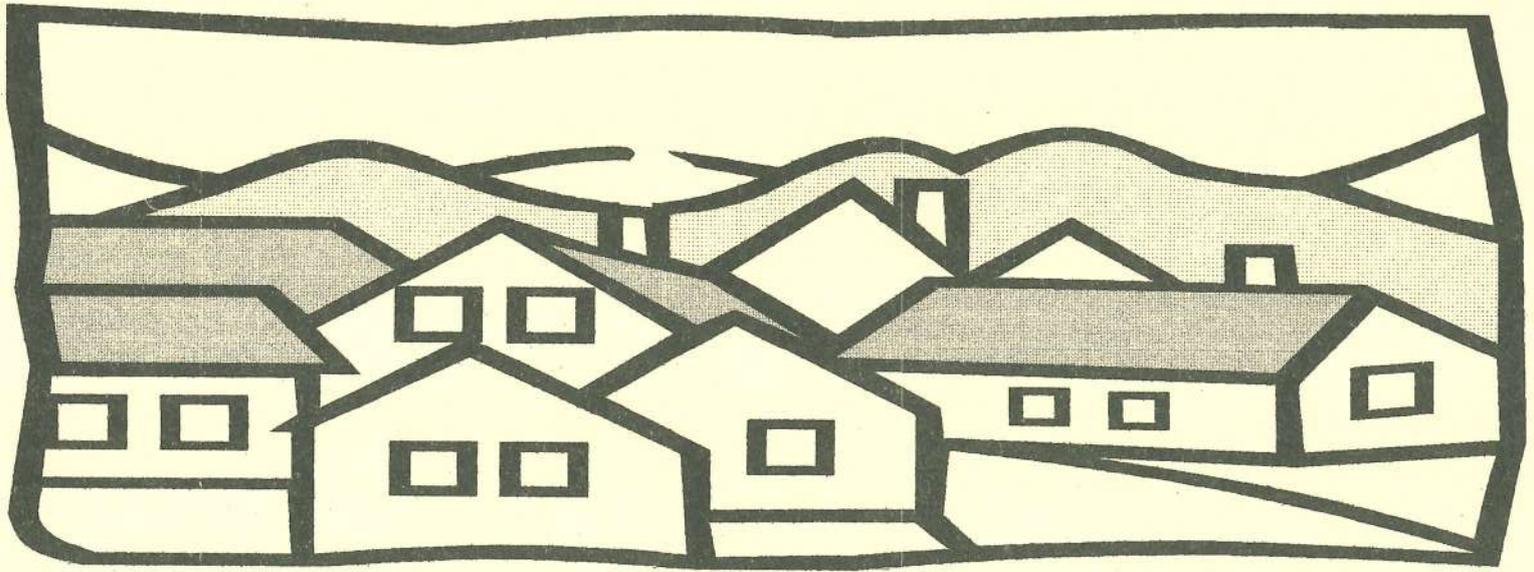


PREFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



Commission Régionale
pour la Qualité de l'Air





Soucieux de faire revivre l'historique de notre village au 20eme siècle, des anciens nés à MERVILLE ont pensé et souhaité qu'il serait bon de retracer la vie de celles et ceux qui nous ont précédés et qui petit à petit, parfois même avec de grands sacrifice ont construit la cité que nous connaissons aujourd'hui et ou il fait bon vivre.

Nous espérons que les anciens et nouveaux mervillois apprécieront notre démarche.

Le cercle de nos recherches est largement ouvert à tous et nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés qui voudront bien nous aider.

Quoique exaltante, nous sommes conscients des difficultés de la tâche et c'est pourquoi nous fractionnerons les recherches.

Pour information, celles-ci débuteront du début du siècle à la fin de la grande guerre.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie.

